

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages Première année 2019-2020

Voici des informations concernant l'évaluation des apprentissages de votre enfant et la communication des résultats au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Première communication écrite
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant ➤ Communication acheminée à la maison par votre enfant autour du 15 octobre
Bulletin 1
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape : du 28 août au 8 novembre, cette étape compte pour 20% du résultat de l'année ➤ Bulletin disponible en ligne dans la semaine du 18 novembre ➤ Rencontre de parents dans la semaine du 11 novembre
Bulletin 2
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape : 11 novembre au 21 février, cette étape compte pour 20% du résultat de l'année ➤ Bulletin disponible en ligne dans la semaine du 2 mars ➤ Possibilité de rencontre avec l'enseignant sur rendez-vous entre le 17 et le 28 février
Bulletin 3
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape : 24 février au 19 juin, cette étape compte pour 60% du résultat de l'année ➤ Bulletin disponible en ligne dans la semaine du 29 juin

Les moyens d'évaluations

Les moyens d'évaluations retenus par les enseignants peuvent être des minitests, des examens, des observations ainsi que toutes activités pédagogiques leur permettant de porter un jugement sur la compétence à évaluer.

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est réservé au bulletin pour la consignation de commentaires en lien avec les forces, les défis et les progrès de votre enfant. L'enseignant utilisera cet espace au besoin pour ajouter quelques précisions concernant les résultats indiqués.

Commentaires sur certaines compétences au bulletin scolaire

La compétence suivante : *Organiser son travail* fait l'objet de commentaires qui permettent de vous informer de certains comportements et attitudes de votre enfant en classe. Ces commentaires sont inscrits au bulletin à l'étape 1 et 3 de l'année scolaire.



ÉCOLE JEANNE-MANCE
SAINT-ANGÈLE-DE-MONKOT

Discipline	Compétence	Bulletin		
		1	2	3
Français	Lire (50%)		X	X
	Écrire (30%)		X	X
	Communiquer oralement (20%)	X		X
Mathématique	Résoudre une situation problème (20%)		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (80%)	X	X	X
Anglais	Communiquer oralement (40%)		X	X
	Comprendre des textes entendus (60%)		X	X
Éthique et culture religieuse	Réfléchir sur des questions éthiques-dialogue (50%) Manifester une compréhension du phénomène religieux - dialogue (50%)	X		X
Musique	Interprétation d'une œuvre musicale, appréciation d'une œuvre et utilisation de techniques		X	X
Arts plastiques	Interprétation d'une œuvre artistique, appréciation d'une œuvre et utilisation de techniques		X	X
Éducation physique et à la santé	Agir et interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques et adopter un mode de vie sain et actif		X	X

Lyne Martel
Directrice

Enseignant(e)